

**Mémoire présenté par le Centre d'accès équitable  
aux bibliothèques dans le cadre des consultations  
prébudgétaires en vue du budget de 2020**

Soumis par Michael Ciccone, directeur général du CAEB

**Recommandation** : Que le gouvernement accorde un financement de trois millions de dollars en 2020-2021 pour permettre au Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAEB) de continuer de produire et de distribuer des documents sous une forme non traditionnelle par l'entremise des bibliothèques publiques.

## **À propos du CAEB**

Le Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAEB) est un organisme national sans but lucratif qui défend le principe d'un service équitable de bibliothèques publiques, financé à même les fonds publics, pour les Canadiens qui sont incapables de lire les imprimés.

La question des services accessibles a retenu l'attention au pays à la suite de la ratification du Traité de Marrakech en 2016 et de l'obtention de la sanction royale pour le projet de loi C-81. Ces deux éléments mettent en lumière l'importance du service offert par le CAEB, par l'entremise des bibliothèques publiques du Canada, aux Canadiens incapables de lire les imprimés.

Selon nos estimations, d'ici le 31 mars 2020, les utilisateurs des services du CAEB auront emprunté plus de 12 millions des livres et autres documents offerts dans des formats accessibles par le CAEB par l'entremise des bibliothèques publiques – un nombre qu'il aurait été impossible d'atteindre si chaque bibliothèque avait été responsable d'offrir le service à l'aide de ses propres ressources.

Le CAEB bénéficie d'un soutien à l'échelle du Canada. Il reçoit du financement des gouvernements de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Yukon. Nous avons également conclu une entente en nature avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Dans les deux provinces qui ne financent pas le CAEB, différentes bibliothèques ont décidé de s'abonner aux services du CAEB malgré l'absence de soutien provincial. Le CAEB peut compter sur l'appui total du Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC), une organisation qui représente les bibliothèques publiques situées dans des collectivités de plus de 100 000 habitants. Le financement du CAEB lui permet de desservir 97 % de la population canadienne et l'organisme prévoit desservir les habitants des régions qui ne sont pas financées grâce à un service numérique parallèle.

Le financement, qui s'élève à environ 1,7 million de dollars au cours de l'année financière en cours, vise principalement à sélectionner des documents source pour la production, à faciliter et à coordonner la production et la prestation, à mettre à jour le site Web, le catalogue et l'infrastructure numérique du CAEB, à soutenir les inscriptions aux ressources additionnelles de documents sous une forme non traditionnelle (p. ex., Bookshare) et à soutenir les utilisateurs et les bibliothèques membres au niveau national.

### **Partenariat entre le CAEB et l'INCA**

Avant la création du CAEB, la bibliothèque de l'INCA, fondée en 1906, était le principal fournisseur de documents pour les personnes ayant une déficience visuelle. En 2012, à la demande du gouvernement du Canada, l'INCA a élaboré un modèle de service/plan d'affaires qui proposait une plateforme numérique sans but lucratif nationale financée à même les deniers publics, distincte de l'INCA, et qui proposait d'élargir les services afin d'inclure l'ensemble des difficultés de lecture des textes imprimés. Les bibliothèques publiques ont été désignées comme le réseau de distribution naturel.

En 2013, le gouvernement fédéral a accordé un financement de deux millions de dollars pour une période d'« incubation » afin d'aider le CAEB à démarrer. La même année, grâce à de l'aide financière des bibliothèques membres du CBUC et de l'INCA, le CAEB a été constitué en

vertu d'une loi fédérale.

Le modèle du CAEB permet au personnel et aux bibliothèques membres du CAEB de se concentrer sur la prestation de services et sur le soutien. L'INCA, qui dispose de studios d'enregistrement de niveau professionnel, d'un réseau de narrateurs bénévoles, d'un service de production de documents en braille et d'une expertise générale en production de documents en médias substituts, est quant à lui chargé de produire des livres pour la collection du CAEB en respectant la politique des collections du CAEB (qui est quant à elle organisée par l'équipe des collections du CAEB).

Depuis son lancement le 1<sup>er</sup> avril 2014, le CAEB est devenu une composante durable et nécessaire du service public offert par ses bibliothèques membres. Nous continuerons de collaborer avec l'INCA et avec d'autres organisations pour concrétiser notre vision, qui consiste à faire en sorte que les bibliothèques publiques offrent des services équitables.

### **Les bibliothèques publiques et les services essentiels offerts par le CAEB**

On estime que plus de trois millions de Canadiens sont incapables de lire les imprimés<sup>1</sup>. De ce nombre, 33 % ont des degrés variables de perte de vision, 27 % ont des troubles de l'apprentissage (p. ex., dyslexie, traumatismes crâniens) et les 40 % restants manquent de dextérité, c'est-à-dire l'aptitude à prendre un livre en main (p. ex., arthrite, sclérose en plaques, maladie de Parkinson)<sup>2</sup>. Toutefois, environ 90 % du contenu publié aujourd'hui n'est pas disponible en format accessible<sup>3</sup>.

Pour garantir la compétitivité du Canada, il faut instaurer des mesures fédérales de sorte que tous les Canadiens disposent d'un accès égal aux possibilités. Pour que les Canadiens soient productifs dans toutes les sphères de leur vie, que ce soit sur le marché du travail, à la maison ou lors d'expériences culturelles ou récréatives, le respect de leurs droits fondamentaux doit être garanti.

Les bibliothèques publiques sont ouvertes à l'ensemble de la population et sont facilement adaptables aux besoins d'une collectivité. Elles fournissent de l'information de façon objective. Ce sont des centres communautaires de confiance qui servent de pilier à la société démocratique, de même que d'égalisateur socio-économique. Elles utilisent la richesse collective d'une communauté pour donner accès à une panoplie d'outils que peu de gens pourraient se payer par eux-mêmes. C'est le bien public ultime.

Les bibliothèques publiques offrent de vastes collections physiques et numériques à leur collectivité, mais bon nombre des formats standards, des outils de découverte et des appareils de lecture disponibles pour consulter les collections ne conviennent pas aux Canadiens ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Certains documents qui font partie des collections des bibliothèques publiques (comme les livres en gros caractères, les livres sur CD, les livres sonores numériques et les livres électroniques) peuvent répondre aux besoins d'une partie des Canadiens ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, mais le nombre de titres disponibles dans ces formats peut être minime. De plus, ces derniers ne sont souvent pas vraiment accessibles et ne constituent donc pas des solutions de remplacement équitables pour répondre aux besoins de

---

<sup>1</sup> <https://goo.gl/d6d9vG>

<sup>2</sup> [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310037601&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310037601&request_locale=fr)

<sup>3</sup> <https://goo.gl/7JZVZy>

nombreuses personnes incapables de lire les imprimés.

De nombreux Canadiens ayant des difficultés de lecture des textes imprimés comptent sur des documents sur médias substitués pour la lecture. Ces formats comprennent le braille, DAISY audio et le texte électronique accessible comme ePub3. Le manque de matériel disponible en formats de substitution crée un désavantage injuste pour les Canadiens qui ne peuvent pas lire de documents en format conventionnel.

Le CAEB aborde directement ces défis et ces occasions en permettant aux bibliothèques publiques d'offrir une vaste collection de plus de 700 000 livres accessibles, tant en format numérique qu'en format physique. Nous offrons également des magazines et des journaux en formats accessibles pour reproduire pleinement une expérience vécue dans une bibliothèque publique. En centralisant les acquisitions et en travaillant en partenariat avec les plus grands producteurs de documents accessibles au Canada (INCA) et aux États-Unis (Bookshare), le CAEB a démontré qu'il était en mesure d'offrir un accès local et équitable aux services de bibliothèque pour les Canadiens incapables de lire les imprimés.

### **Obligations du Canada en vertu du Traité de Marrakech et à l'égard du CAEB**

En juin 2016, le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*, a reçu la sanction royale. Le projet de loi C-11 ratifiait le Traité de Marrakech, qui vise à offrir un accès intégré aux publications accessibles à l'échelle internationale. Le Canada, le 20<sup>e</sup> pays adhérent, a exercé des pressions pour que le Traité de Marrakech soit intégré au droit international. Par conséquent, le Canada a maintenant l'obligation de veiller à ce que de la littérature accessible continue d'être produite dans les deux langues officielles au Canada.

Pour les Canadiens, le Traité de Marrakech accroît le nombre de publications disponibles en formats substitués. Pour les lecteurs dans le monde, le Traité de Marrakech peut permettre d'avoir accès à des milliers de livres accessibles publiés par des auteurs canadiens dans les deux langues officielles. Cette mesure aide particulièrement les habitants des pays en développement et des pays les moins développés, qui sont signataires du Traité de Marrakech. Pour le gouvernement du Canada, la mise en œuvre du Traité de Marrakech montre que le Canada est un chef de file mondial en ce qui concerne l'intervention pour contrer la « famine de livres ».

Le CAEB donne déjà suite aux promesses contenues dans le Traité de Marrakech en sa qualité de membre du Global Book Service du Accessible Books Consortium. Le Service, administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) des Nations Unies, a été mis sur pied peu de temps après la signature initiale du Traité de Marrakech en 2013. Il permet aux organisations autorisées à produire des formats de substitution de partout dans le monde de partager des fichiers.

À l'heure actuelle, la collection du CAEB est celle qui fait l'objet du plus grand nombre d'échanges, avec 7 011 titres téléchargés par des entités dans d'autres pays depuis la ratification du Traité de Marrakech (un nombre trois fois plus élevé que toute autre collection disponible). Nous attendons avec impatience d'avoir accès aux titres du National Library Service aux États-Unis. Les États-Unis ont ratifié le traité plus tôt cette année et de nombreux titres figurent dans l'échange, mais les fichiers ne sont toujours pas disponibles pour être téléchargés.

### **Groupe de travail sur les documents sous une forme non traditionnelle pour les**

## **Canadiens incapables de lire les imprimés**

Le CAEB a fièrement pris part au Groupe de travail sur les documents sous une forme non traditionnelle pour les Canadiens incapables de lire les imprimés, qui a entamé ses travaux à l'automne 2017. Le groupe était administré par le Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH), qui a consigné ses constatations dans un rapport et qui a produit un plan quinquennal (l'objectif ultime étant la création de matériel accessible à la source par l'éditeur). Les travaux et le plan de ce groupe ont notamment poussé le gouvernement du Canada à s'engager à verser 22,8 millions de dollars pour ces efforts.

Le CAEB est l'une des nombreuses organisations ayant pris part à la planification initiale de ce projet, en étroite collaboration avec le personnel du ministère du Patrimoine canadien. Il va sans dire que les bibliothèques membres et les utilisateurs du CAEB profiteront grandement de ce financement, mais il ne doit pas être considéré comme une solution pouvant remplacer un financement durable des efforts de production du CAEB, du moins jusqu'à ce que l'ensemble des documents soient produits à la source par l'ensemble des éditeurs. Il convient également de noter que ce financement vise expressément l'industrie canadienne de l'édition et ne vise pas d'autres sources de contenu des bibliothèques (notamment le contenu qui est publié par les cinq grandes maisons d'édition internationales et qui représente une part importante de nos collections).

Le rapport aborde de façon satisfaisante les améliorations requises à la production de formats accessibles, mais il y a deux autres enjeux à mettre en lumière en ce qui concerne l'accès équitable aux bibliothèques.

Premièrement, la plupart des catalogues et des outils de découverte produits par les fournisseurs pour les collections numériques ne sont pas accessibles. C'est ce qui est à l'origine de la nouvelle plateforme numérique du CAEB, qui est entièrement accessible et qui combine la collection du CAEB et celle de Bookshare (une base de données basée aux États-Unis qui compte plus de 600 000 titres accessibles) en un seul outil de découverte destiné aux bibliothèques publiques canadiennes et à leurs utilisateurs admissibles. La plateforme a été lancée en mars 2019.

Deuxièmement, la plupart des applications de lecture fournies par les bibliothèques et les fournisseurs ne sont pas accessibles. Il existe des applications conçues spécifiquement pour lire des livres en formats accessibles et le CAEB travaille en partenariat avec plusieurs des organisations responsables de leur développement, mais il est impossible de lire bon nombre des titres numériques offerts par les bibliothèques à l'aide de ces applications.

Le CAEB attend impatiemment le jour où des services de bibliothèque équitables seront offerts, de la manière conventionnelle utilisée par les bibliothèques pour soutenir les autres membres de la collectivité. D'ici là, c'est-à-dire jusqu'à ce que les problèmes de découverte, de format et d'accès soient résolus, le CAEB continuera de solliciter du soutien pour offrir son service, par l'entremise de ses bibliothèques membres, aux Canadiens incapables de lire les imprimés.

### **Choix de format**

Pour que son service reflète les valeurs des bibliothèques publiques canadiennes, le CAEB estime qu'un choix de format reposant sur les besoins de la personne est un élément essentiel de son engagement envers les utilisateurs. Ce choix peut être lié au contenu du document (pour les loisirs ou pour les études) ou à la nature précise de l'incapacité d'une personne de lire les imprimés. Les options physiques sont souvent choisies en raison de l'absence d'accès à

l'Internet ou à l'équipement requis pour utiliser des options numériques, ou en raison du manque de familiarité avec les services en ligne.

Le choix de format a également été désigné comme un élément important dans le rapport du groupe de travail. La collection du CAEB est entièrement numérique, mais grâce à son partenariat avec l'INCA, des CD en format DAISY et des livres en braille sont offerts aux utilisateurs qui préfèrent les formats physiques. Ces ouvrages sont livrés à l'aide du service Cécogramme offert par Postes Canada.

## **Conclusion**

Le CAEB est déterminé à offrir des services de bibliothèque publique équitables aux Canadiens incapables de lire les imprimés, parallèlement à la mise en place d'une approche plus permanente grâce au financement accordé au ministère du Patrimoine canadien et à d'autres efforts. Le gouvernement du Canada a jugé bon d'octroyer trois millions de dollars au CAEB pour l'exercice 2019-2020 dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social – Volet personnes handicapées (PPDS-PH). Nous espérons non seulement qu'il continuera de soutenir les efforts du CAEB, mais qu'il s'assurera également que du financement est en place pendant la durée totale de la période de financement (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars), de sorte qu'il n'y ait aucune interruption de service. Nous demeurons à votre disposition pour discuter de notre demande plus en détail.